

0561641E  
ACADEMIE DE RENNES  
LPO LYCEE DES METIERS MARCELLIN BERTHELOT  
AVENUE ROLAND GARROS  
56231 QUESTEMBERT CEDEX  
Tel : 0297261206

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/11/2018

Réuni le : 22/11/2018

Sous la présidence de : Francois Joussellin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ILE TUDY

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec le cercle nautique de l'île Tudy ayant pour objet l'immersion sciences

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



## CONVENTION SÉMINAIRE « IMMERSION SCIENCES »

Entre

**LE LYCÉE** .....

Adresse : .....

Tel : 02..... Fax : 02 .....

Mèl : ce.....@ac-rennes.fr

représenté par ..... agissant en qualité de Chef  
d'Établissement

et

**LE CENTRE NAUTIQUE DE L'ÎLE TUDY**

Adresse : 1 rue des Mousses 29980 L'ÎLE TUDY

Tel : 02 98 56 43 10 Fax : 02 98 51 94 04

Mèl : [centre.nautique.iletudy@wanadoo.fr](mailto:centre.nautique.iletudy@wanadoo.fr)

Représenté par Monsieur **André LE GOFF** agissant en qualité de Directeur.

Il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

La présente convention a pour objet de régler les rapports entre les signataires dans le cadre d'un séminaire scientifique dénommé « Immersion sciences », organisé conjointement par le rectorat de l'académie de Rennes, le Conseil Régional de Bretagne, le CNRS et le centre nautique de l'Île-Tudy, à destination d'élèves de première scientifique (S ou STI2D) de lycées bretons. Ce séminaire se déroulera au centre nautique de l'Île-Tudy du **lundi 25 mars 2019 à 13h30 au vendredi 29 mars 2019 à 13h30**.

### **ARTICLE 2**

Durant toute la durée du séminaire, les élèves demeurent sous statut scolaire et restent sous l'autorité et la responsabilité du chef d'établissement.

La liste nominative des élèves de l'établissement participant à l'opération figure en annexe de la présente convention.

L'organisation pédagogique relève de la responsabilité de Madame Marie-Hélène Jégu, Inspectrice d'Académie – Inspectrice Pédagogique Régionale.

Monsieur Bertrand Houdou, enseignant, est responsable de la mise en œuvre du séminaire.

L'encadrement et la surveillance des élèves sont assurés sur place sous la conduite de Monsieur Bertrand Houdou. Pendant les temps des activités scientifiques, les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants et d'animateurs. Pendant les autres temps d'animations et de vie dans le centre nautique, l'encadrement est assuré par les animateurs du centre nautique de l'Île-Tudy.

### **ARTICLE 3**

Les élèves prennent leurs repas et sont hébergés dans les locaux du centre nautique de l'Île-Tudy.

### **ARTICLE 4**

Les élèves ne sont pas autorisés à effectuer quelque manipulation scientifique que ce soit pouvant les exposer à un quelconque contact avec des produits dangereux.

### **ARTICLE 5**

L'ensemble des frais inhérents au séminaire, de l'accueil des élèves au centre nautique jusqu'à leur départ, est pris en charge par la Région Bretagne, qui assure également la couverture des frais de transport pour les élèves venant par le train.

### **ARTICLE 6**

Le responsable du centre nautique prendra les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

Le lycée s'assure que les élèves ont contracté une assurance couvrant leur responsabilité civile pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée du séminaire.

Le Directeur du centre nautique  
de l'Île-Tudy

Le Chef d'établissement

**ANNEXE À LA CONVENTION SÉMINAIRE « IMMERSION SCIENCES »**

**Liste nominative des élèves de l'établissement participant à l'opération  
du 25 mars 2019 au 29 mars 2019**

**LYCÉE : ..... VILLE : .....**

| <b>Nom</b> | <b>Prénom</b> | <b>Classe</b> |
|------------|---------------|---------------|
|            |               |               |
|            |               |               |
|            |               |               |
|            |               |               |
|            |               |               |